

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 24 juin 2022

La garantie Visale a sécurisé 700 000 ménages depuis son lancement

Le 1^{er} juin dernier, Action Logement a accordé sa 700 000^{ème} Garantie Visale. Ce succès confirme la confiance des bailleurs pour cette garantie gratuite et 100% dématérialisée, pilotée depuis 2016 par l'APAGL, filiale du Groupe paritaire.

Unique dispositif de cautionnement gratuit, simple et rapide à obtenir, la Garantie Visale permet à un large public d'accéder à un logement du parc privé (également du parc social pour les étudiants ou alternants) et sécurise les propriétaires pour la mise en location de leur bien immobilier, en prenant en charge jusqu'à 36 mois de loyers impayés sur toute la durée du bail, les dégradations locatives ainsi que tous les frais des procédures contentieuses.

La garantie Visale s'adresse :

- A tous les locataires âgés de 18 à 30 ans ;
- A tous les locataires éligibles au bail mobilité ;
- Aux salariés du secteur privé et agricole de plus de 30 ans nouvellement embauchés ou mutés ;
- Depuis juin 2021, à tous les salariés du secteur privé et agricole gagnant jusqu'à 1 500€ nets par mois. Plus de **8 000** d'entre eux ont déjà bénéficié du dispositif.

La garantie Visale s'inscrit ainsi au cœur de la vocation d'utilité sociale d'Action Logement, pour faciliter l'accès au logement et favoriser l'accès à l'emploi. Elle est recommandée par 9 bailleurs sur 10 (*Source : évaluation APAGL/CREDOC 2020*).



Retrouvez toutes les informations sur Visale et sur ses conditions d'attribution sur www.visale.fr

À PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis près de 70 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi. Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 19 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 46 ESH, 5 filiales de logements intermédiaires et un patrimoine de plus d'un million de logements.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

En savoir plus sur le Groupe : groupe.actionlogement.fr

Nous suivre :  [@ActionLogement](https://twitter.com/ActionLogement) -  [Action Logement](https://www.linkedin.com/company/actionlogement) -  [Action Logement](https://www.youtube.com/channel/UC...)

CONTACTS PRESSE

Sophie Benard : 07 50 60 95 78 / sophie.benard@actionlogement.fr

Franck Thiebaut : 06 73 76 74 98 / franckthiebaut@ft-consulting.net